

Bulletin trimestriel PAYSAN DU SAHEL



www.afriqueverte.org

Les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel



AMASSA

Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires

Bulletin N° 24

juillet – août – septembre 2009

Editorial

16 octobre, 30^{ème} Edition Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA)

Notre monde vit une crise sans précédent, rappelée dans le thème même de cette journée : **atteindre la sécurité alimentaire en temps de crise.**

Mais la question alimentaire n'a jamais été complètement réglée. Elle est restée latente dans de nombreux pays en voie de développement et il est évident qu'elle empêche le développement de certaines régions du globe.

En contexte de crise économique globale, la tendance est malheureusement de voir les promesses se ternir au lieu de se tenir. Les justifications fusent pour expliquer l'immobilisme dominant. La crise est pour certains une bonne excuse pour ne pas verser les sommes sur lesquels ils se sont engagés. Mais cette journée est là pour rappeler que ce qui est grave pour les pays du Nord et affecte les classes populaires et moyennes, a un impact dramatique dans les pays du Sud qui font face à une situation d'extrême urgence, à une question de vie ou de mort !

En effet, il n'y a pas eu d'émeutes de la faim dans les pays riches lors de la flambée des prix des matières premières. Par contre, les associations engagées observent une augmentation de la distribution gratuite de repas : 2,5 millions de français ont désormais recours à l'aide alimentaire chaque année.

Les pays les moins riches reçoivent cette crise de plein fouet, ils n'ont pas de structure pour y faire face, et une situation alimentaire déjà fragile en temps normal, devient mortelle, les plus pauvres ne pouvant plus se nourrir. **La sécurité alimentaire pour tous fait partie des 8 OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) à atteindre avant 2015**

Selon les calculs de la FAO (agence chargée de l'alimentation de l'ONU), l'agriculture des pays en développement a besoin de 30 milliards d'USD d'investissements par an sous forme d'aides aux agriculteurs. C'est le niveau d'investissement nécessaire pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 consistant à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015.

Ce montant est faible lorsqu'on le rapproche des « 365 milliards d'USD dépensés en 2007 pour soutenir l'agriculture dans les pays riches, des 1 340 milliards d'USD dépensés chaque année dans le monde sur les armements, et des milliers de milliards rapidement trouvés en 2008-2009 pour soutenir le secteur financier ».

Source ONU - Note d'information sur la Journée mondiale de l'alimentation et
<http://blognotes.solidairesdumonde.org>

SOMMAIRE

Editorial	1
Actualités – vie du terrain	2-3-4
Brèves	4
Affaires – Opportunités d'affaires	5

ACTUALITES - VIE DU TERRAIN

• AMASSA se mobilise auprès des Unités de Transformation des céréales locales face aux nouvelles dispositions de mise en marché des produits

A compter du 1er janvier 2010, les modalités portant sur l'Autorisation de Mise en Marché (AMM) et le recouvrement des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires seront une réalité au Mali (Décret N° 06-259 / P-RM du 23 juin 2006 et Arrêté N° 07-2652//MS-SG du 26 septembre 2007). Le secteur de la transformation des céréales locales est essentiellement occupé par les femmes à travers des petites unités de transformations alimentaires. Une certaine inquiétude se fait aujourd'hui ressentir : l'AMM est-elle un outil d'aide à la professionnalisation (amélioration de la qualité) ou une barrière aux petites unités artisanales ? Face à cette situation et dans la logique d'appui aux unités de transformations artisanales et de promotion des céréales locales, l'AMASSA a organisé, le 25 septembre 2009, une rencontre des responsables de l'Union des Coopératives de Transformation des Céréales (UCTC) avec l'ANSSA (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments). L'objectif était d'amener les membres de l'UCTC à mieux comprendre et appliquer le contenu de cette loi car, à compter du 31 décembre prochain, aucune UT/Entreprise malienne ne sera autorisée à mettre ses produits sur les marchés sans l'acquisition de l'AMM.

Cette rencontre a permis de rassurer les transformatrices sur les finalités des AMM qui visent la professionnalisation de l'activité et la garantie d'une bonne qualité des produits afin d'accéder à certains marchés exigeants. Les transformatrices ont confiance en leur capacité à répondre à ces critères, mais, des inquiétudes persistent quant à la grille des tarifs d'enregistrement des produits pour la demande d'autorisation. A la lumière de toutes ces discussions, des doléances ou suggestions ont été formulées afin :

- Que les frais de l'AMM pour les produits artisanaux soient réduits à l'image des réductions tarifaires douanières accordées au sein l'UEMOA.
- Qu'une simplification des démarches soit possible dans le cadre du partenariat AMASSA / ANSSA,
- Que des fonds nécessaires à la subvention de certains produits phares soient trouvés.

Au moment où AMASSA prône l'accès aux marchés des produits transformés, il serait irrationnel, après 6 années d'appui à la transformation de se retrouver en marge des marchés locaux, sous régionaux voire internationaux. Ainsi, afin que la promotion des produits locaux facilite l'accès à l'alimentation pour atteindre enfin une sécurité et une souveraineté alimentaire durable, la mise en marché des céréales locales transformées doit être fortement soutenue par les partenaires au développement.

Mme Caroline Bah, directrice d'Afrique Verte, a rencontré les responsables de l'ANSSA et de l'UCTC lors d'une mission au Mali. Des stratégies seront développées par AMASSA et Afrique Verte pour appuyer l'acquisition des AMM.



Mme COULIBALY Adama A. TALL

Les étapes à suivre pour l'acquisition de l'AMM

1. La constitution d'un dossier technique composé :
 - ✓ D'une demande adressée au Directeur de l'ANSSA.
 - ✓ D'une fiche de présentation des produits : les procédés (étapes) de production ; les caractéristiques du produit telle que la couleur, le temps de cuisson, la durée et les conditions de conservation ; les conseils d'utilisation du produit (recettes, préparation...) ; la présentation du conditionnement à savoir le type et taille de l'emballage utilisé (de 250 grammes à 1 kg). Cette étape est importante car toute modification de l'une de ces caractéristiques devra être soumise à la recherche d'une nouvelle AMM.
2. La visite de l'unité de transformation : des agents délégués par l'ANSSA sont chargés de vérifier le respect principes généraux de l'hygiène de production et la sécurité sanitaire des aliments produits, notamment l'application des normes d'hygiène et de propreté dite des 5M (Matière première, Moyens & Matériels, Milieu environnant, Méthode de production et Main d'œuvre employée). Ces visites seront sanctionnées par un rapport de visite qui validera le respect des normes de la chaîne de production.
3. Le contrôle de qualité des produits : les agents des laboratoires agréés comme le LNS, le LCV et le LTA/LNA sont les seuls habilités à faire les prélèvements d'échantillons. 7 échantillons sont prélevés par type de produit ayant fait l'objet de demande d'AMM.

Une fois toutes ces conditions réunies, les dossiers passent en commission d'approbation composée de 35 à 40 membres relevant des différentes structures impliquées. En cas de réponse positive seulement, le promoteur est habilité à payer les droits fixes pour chaque produit faisant l'objet de demande d'AMM. Ces frais varient selon le mode de production : artisanal, semi industriel ou industriel.

Pour les unités de production artisanales soutenues par AMASSA, les frais* sont les suivants : **nouvelle demande d'AMM : 20.000 Fcfa, pour le renouvellement d'une AMM : 10.000 Fcfa, modifications mineures d'un produit : 3.000 Fcfa, modifications majeures d'un produit : 10.000 Fcfa, analyses de laboratoire : 40.000 Fcfa.**

** Notons que ces frais sont appliqués par type de produits et par présentation. Autrement dit, pour un seul produit fini l'UT peut être amenée à payer 40.000 à 60.000 Fcfa pour l'AMM : dès que le même produit est présenté sous différentes formes, ils sont toutes soumises à l'AMM, ce qui justifie l'inquiétude des transformatrices.*

• Un nouveau maillon d'appui à la sécurité alimentaire en région de Kayes

Dans le cadre d'un partenariat tripartite, AMASSA Afrique Verte Mali, IICEM (Initiatives Intégrées pour la Croissance Economique au Mali), USAID (Département Humanitaire de l'armée Américaine) et la fédération des associations féminines impliquées dans les actions céréalières en région de Kayes viennent de démarrer la mise en œuvre d'un projet d'appui ou de consolidation des acquis en matière de sécurité alimentaire. Le projet en question a démarré en juillet 2009 pour une période test d'un an.

En quoi consiste le projet ? Il consiste à la construction et la gestion d'un entrepôt en dur d'une capacité d'au moins 600 tonnes de céréales au profit de la fédération des associations féminines impliquées dans les actions céréalières en région de Kayes, avec la mise à disposition d'un fonds de roulement à la BNDA et l'accompagnement d'AMASSA. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire dans la région, à travers :

- l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité des céréales de bonne qualité grâce à un stock de proximité ;
- le renforcement des capacités de la fédération pour une gestion rationnelle de l'entrepôt ;
- l'amélioration du niveau de revenus collectifs et individuels grâce à la mise en œuvre d'activités de commercialisation de céréales et de produits agricoles transformés.

Ainsi les impacts suivants sont attendus au niveau des bénéficiaires :

- La satisfaction garantie et durable des besoins minimums en céréales et en produits agricoles transformés ;
- Le renforcement et le dynamisme du comité de gestion de la fédération sur les plans organisationnels et fonctionnels ce qui permettra leur autonomisation
- L'amélioration durable des niveaux de revenus de la fédération et des associations membres à travers la bonne gestion des activités de commercialisation des céréales et de transformation des produits agricoles.

La mise en œuvre de ce programme est aujourd'hui commencée avec :

- L'acquisition par la fédération des associations féminines d'un terrain à usage de concession de plus de 1000 m², à Kamankolé, commune rurale de Liberté Dembaya,
- La mise en place du comité de gestion de 6 membres cercle de Kayes,
- Le recrutement de la gérante de l'entrepôt,
- Le démarrage des activités de renforcement des capacités de la gérante et du comité de gestion.

Koman Barry

• Activités au Centre d'Appui à l'Entrepreneuriat Collectif pour les Jeunes (CAECJ)

1. Les activités de formation au CAECJ ont porté sur le bloc 3 de son programme de formation intitulé « *Projet d'affaires collectifs* », avec le module « *Démarche et rédaction de plan d'affaire collectif* ».

Au total 54 jeunes émanant des 14 coopératives qui constituent le premier groupe du CAECJ ont bénéficié de cette session de formation. Grâce à une méthodologie basée sur les exposés, les travaux de groupe et le brainstorming, les facilitateurs du CAECJ ont traité avec les jeunes le contenu du module, à savoir :

- L'identification des bonnes idées de projet et comment formuler des objectifs ;
- La description du contenu de chaque composante d'un plan d'affaires collectif ;
- L'élaboration un plan d'affaires.

Au sortir de la formation qui aura duré 10 jours, chacune des 14 coopératives a pu élaborer un brouillon de son plan d'affaires collectifs, accompagné d'un plan d'action pour sa finalisation.

2. Les activités de suivi appuis conseils ont concerné la rédaction des statuts et règlements intérieurs, la recherche de récépissés et l'élaboration des plans d'affaires.

Les projets de statuts et règlements intérieurs élaborés par les différentes coopératives ont été améliorés lors de séances de travail organisées à l'occasion entre les responsables du CAECJ et les membres des coopératives encadrées. En moyenne chaque coopérative a eu environ 2 journées de séance travail au CAECJ. Grâce à ce dispositif, les 14 coopératives encadrées ont été dotées de statuts et de règlement intérieur.

Sur les 14 coopératives encadrées, 13 sont aujourd'hui reconnues légalement au niveau des services du développement social du Mali. Elles ont matérialisé leur existence par l'obtention d'un récépissé de création.

En fin de formation, L'équipe du CAECJ a assisté les 14 coopératives dans la collecte (choix des informations et des sources) et l'analyse de données de terrain collectées et dans la rédaction des plans d'affaires. Fin août, seules 2 des 14 coopératives n'ont pas pu finir leur plan d'affaires dans les délais.

3. En ce qui concerne **la recherche de financement**, trois actes ont été posés par le CAECJ à savoir (1) la rencontre avec les institutions de micro finance ; (2) l'élaboration de protocole de collaboration avec les institutions de financement ; (3) l'approbation des plans d'affaires.





Une équipe composée du responsable du CAECJ, du coordinateur national de AMASSA et du coordinateur terrain de SOCODEVI Mali a rencontré les responsables des institutions de micro finance *Kafo Jiginew* et de *Layiduware*. L'objectif de cette démarche est de construire un réseau de partenaires œuvrant dans le secteur de financement des entreprises, sur lequel le CAECJ pourra s'appuyer pour assurer un financement efficace des projets des jeunes. Les directions des deux institutions ont assuré AMASSA et SOCODEVI de leur disponibilité à accompagner le financement de ces projets. Des protocoles de collaboration définissant les modalités de fonctionnement du futur partenariat et les conditions de financement des projets des jeunes sont en attente de signature.

Dans ce cadre, le CAECJ a mis en place un organe d'appréciation des plans d'affaires des coopératives de jeunes entrepreneurs : le Comité d'Approbation des Plans d'Affaires (CAPA) compte 7 membres actifs et 2 membres consultatifs.

En ce début septembre, le CAPA s'est réuni afin de statuer sur les plans d'affaires élaborés et de les approuver pour bénéficier de la caution technique et/ou financière. Ainsi les 12 plans d'affaires présentés ont été soumis à l'appréciation du CAPA en présence des représentants des coopératives promotrices qui devaient présenter, défendre leur projet et répondre à certaines questions d'éclaircissement ou d'approfondissement. Au terme de cette présentation, le CAPA a fourni des recommandations allant de le sens de l'amélioration et donné son approbation des dossiers soumis.

Ces plans d'affaires approuvés doivent être retravaillés en prenant en compte les recommandations du CAPA. Le tableau ci-dessous donne la situation des plans d'affaires approuvés :

N°	Promotrice	Titre du projet	Site	Coût du Projet en Fcfa	Apport personnel en Fcfa	Emprunt sollicité en Fcfa	Emplois directs créés
01	Coopérative des éleveurs d'aulacodes	Aulacodiculture	Doumanzana, commune I Bamako	4 145 200	450 000	3 395 200	3
02	Coopérative des Jeunes pour le Développement de l'Enseignement scolaire (CJDES)	Création d'une école de base	Faladié SEMA commune VI Bamako	7 202 200	560 000	6 642 200	9
03	Coopérative pour la Promotion de l'Aviculture au Mali (COPROMA)	Création d'une ferme avicole	Balandougou, commune du mandé	9 753 904	1 160 000	8 593 904	3
04	Coopérative Djékabaara	Création unité conditionnement huile végétale	Missira en commune II Bamako	62 565 887	10 406 400	52 159 487	5
05	Coopérative Lyla coiffure	Création d'un salon de coiffure mixte	Kalabancoro ACI commune V	5 061 667	560 000	4 501 667	5
06	Coopérative Sock	Création d'une unité de teinture	Faladié SEMA en commune VI de Bamako	3 652 000	332 500	3 319 500	2
07	Coopérative des jeunes Transformation des Produits Locaux (CJTPL)	Transformation de produits agricoles	Magnabougou en commune VI Bamako	5 687 369	538 000	5 149 369	3
08	Coopérative Benkan	Création d'un restaurant	Kalaban coura Commune VI Bamako	10 532 067	300 000	10 232 067	11
09	Coopérative Guimbalanké	Embouche bovine couplée à la boucherie moderne	Lafiabougou en commune IV Bamako	17 729 700	450 000	17 279 700	10
10	Coopérative Mali Cajou	Unité de transformation de noix d'acajou	Banconi en commune I Bamako	11 221 000	805 000	10 416 000	2

Lamine Diassana, Chef CAECJ

BREVES

- En perspectives, le coordinateur Mohamed HAIDARA, effectuera en novembre 2009, une mission en France au Festival des Films Alimentaires.
- Le réseau Afrique Verte International, organisera à Ouagadougou, Burkina Faso, les 2, 3 et 4 décembre 2009, une bourse internationale.
- Le 14 décembre 2009, Afrique Verte Mali organisera une bourse aux céréales à Sévaré avec comme objectif de favoriser l'approvisionnement des zones déficitaires du Nord à partir des poches excédentaires du Seno (Koro/Bankass) et San.
- Du 28 septembre au 02 octobre 2009, l'APCAM en partenariat avec l'UPA-DI Québec, vient d'organiser à Selingué un atelier d'analyse de l'encadrement législatif pour la mise en marché des produits agricoles au Mali.
- En région de Ségou, des concertations en cours entre certains partenaires notamment la Chambre Régionale d'Agriculture, l'ONG Nyeta Conseils, AMASSA Afrique Verte, Fasojigi, la Plateforme riz, Faranfasi-So et les OP en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi des stocks de riz en zone Office du Niger.

AFFAIRES - OPPORTUNITES D'AFFAIRES - ECHANGES DE TECHNOLOGIES

OPERATEURS CEREALIERES. Désormais, retrouvez les Offres de céréales sur le réseau AMASSA Afrique Verte dans votre Bulletin !!

* Les chiffres sont exprimés en tonnes.

Date	Offreur	Nature de l'offre	Lieu	Personne contact	Numéro contact	Mil (sanio)*	Maïs* (blanc)	Sorgho* (blanc)	Maïs* (jaune)	Riz local * Gambiaka	Fonio*	Qualité	Durée de validité	Observations
06/10	CMK	vente	Bamako	Mama Koné	76 44 41 55	300						1	1 mois	
06/10	CMK	vente	Bamako	Mama Koné	76 44 41 55			300				1	1 mois	
06/10	CMK	vente	Bamako	Mama Koné	66 78 27 95				200			1	15 jours	
06/10	CMK	vente	Bamako	Mama Koné	66 78 27 95					50		1	15 jours	
06/10	Aminata Traoré	Vente	Bamako	Aminata Traoré	66 72 02 03				40			1	15 jours	
06/10	Aminata Traoré	Vente	Bamako	Aminata Traoré	66 72 02 03					10		1	15 jours	
06/10	Tidiane Koïta	Vente	Bamako	Tidiane Koïta	66 73 51 16	40						1	15 jours	
06/10	Tidiane Koïta	vente	Bamako	Tidiane Koïta	66 73 51 16			20				1	15 jours	
06/10	Tidiane Koïta	vente	Bamako	Tidiane Koïta	66 73 51 16				10			1	15 jours	
06/10	Tidiane Koïta	vente	Bamako	Tidiane Koïta	66 73 51 16					10		1	15 jours	
06/10	Dadié Samassekou	vente	Mopti	Dadié Samassekou	76 01 45 64	15						1	10 jours	
06/10	Dadié Samassekou	vente	Mopti	Dadié Samassekou	76 01 45 64			6				1	1 semaine	
06/10	Moulaye Sounkoro	Achat	Mopti	Moulaye Sounkoro	66 79 49 59	35						2	2 semaines	Inter fleuve
06/10	Moulaye Sounkoro	Achat	Mopti	Moulaye Sounkoro	66 79 49 59					15		1	15 jours	
06/10	Moulaye Sounkoro	Vente	Mopti	Moulaye Sounkoro	76 19 75 75	25						1	2 semaines	
06/10	Moulaye Sounkoro	Vente	Mopti	Moulaye Sounkoro	76 19 75 75			10				1	2 semaines	
06/10	Moulaye Sounkoro	Vente	Mopti	Moulaye Sounkoro	76 19 75 75					7		1	2 semaines	
06/10	Youssef Boré	Vente	Mopti	Youssef Boré	76 11 78 55			10				1	2 semaines	
06/10	Youssef Boré	Vente	Mopti	Youssef Boré	76 11 78 55	20						1	2 semaines	
06/10	UCTC	Vente	Bamako	Mariam K Traoré	76 44 45 00				10			1	15 jours	Farine de maïs
06/10	UCTC	Vente	Bamako	Mariam K Traoré	76 44 45 00						15	1	1 mois	Fonio décortiqué
06/10	Youssef Coulibaly	Vente	Kayes	Youssef Coulibaly	76 42 20 12		65					1	2 semaines	
06/10	Youssef Coulibaly	Vente	Kayes	Youssef Coulibaly	76 42 20 12			5				1	2 semaines	